

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes donné :

**QUE** le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 14 août 2017 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427C, boul. Chabot, Saint-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans la zone Ra/a-10, sur le lot 5 388 757, au numéro civique 1090, chemin de la Tranquillité, Lac-Sainte-Anne, autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire attenant en cours avant, alors que la disposition de la sous-section 7.2.5. paragraphe 1 du règlement de zonage no. 217 indique que celui-ci doit être implanté en cours latéral et/ou arrière.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, boul. Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

**DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 27 IEME JOUR DE JUILLET 2017**



---

Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Certificat de publication**

Je, soussignée, résidante à Saint-Ubalde, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 12 h 00 de l'avant-midi, le vingt-septième jour de juillet 2017.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 27<sup>ième</sup> jour de juillet 2017.



---

Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière